



Cession de véhicule et je reçois les amendes.

Par **loulette976**, le **18/08/2015 à 15:11**

Bonjour, J'ai vendu mon véhicule le 06/01/2013, or je reçois une amende à payer pour une infraction commise le 24/09/2013. J'ai envoyé le certificat de cession à la préfecture en recommandé mais apparemment d'après la police le véhicule est toujours à mon nom, j'ai reçu plusieurs lettres très menaçantes du trésor public. Quel recours ai-je ? merci

Par **alterego**, le **19/08/2015 à 11:52**

Bonjour, Vous aviez fait en son temps la démarche que vous deviez faire ce que vous êtes en mesure de justifier. Manifestement votre acquéreur a négligé d'effectuer celle à laquelle il était tenu, tout au moins à la date de l'infraction. Vérifiez si le véhicule est toujours à votre nom. Dans l'affirmative, déposez plainte contre l'acheteur. Rapprochez-vous du Trésor Public en lui fournissant la photocopie de l'acte de cession et de sa transmission (courrier RADAR) à la Préfecture. Tout s'arrangera pour vous. Cordialement